Image not found or type unknown

Perte de chantier par l entreprise

Par **Hercule59**, le **25/02/2020** à **04:07**

Bjr mon entreprise vient de perdre le chantier ou je travaille j ai un préavis de trois mois a faire (jusqu' au 10/3/2020 j ai été prévenue 3 semaines avant par texto est ce valable et que se passera t il après cette date? Son t il oblige de continuer à me payer tant que l entreprise ne m a pas retrouver de travail

Par **Visiteur**, le **25/02/2020** à **12:08**

Bonjour
Quel est le type de contrat qui vous lie à l'dntrep ?

Par **P.M.**, le **25/02/2020** à **13:17**

Bonjour,

En plus on ne sait pas de quoi vous avez été prévenue et par qui et à quoi correspond ce préavis...

Il faudrait aussi que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés